

13115/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 décembre 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 décembre 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination du président du conseil consultatif
européen pour la gouvernance statistique

E 12612

Bruxelles, le 30 novembre 2017
(OR. en)

13115/17

ECOFIN 814
STATIS 64
UEM 268

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Décision du Conseil du portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

1. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS), le Conseil choisit le président du conseil consultatif avec l'approbation du Parlement européen et après consultation de la Commission européenne.
2. Par lettre du 21 août 2017, le président du Comité économique et financier (CEF) a conseillé au président du Conseil de nommer M. Enrico GIOVANNINI président du CCEGS.
3. Le 13 septembre 2017, le Conseil a consulté la Commission au sujet du candidat proposé.
4. Par lettre du 4 octobre 2017, la Commission a rendu un avis favorable sur la nomination du membre précité.

5. Le 5 octobre 2017, le Conseil a invité le Parlement européen à approuver la candidature proposée pour le poste de président.
 6. Le 23 novembre 2017, le Parlement européen a marqué son accord concernant la nomination de M. Enrico GIOVANNINI au poste de président du CCEGS.
 7. En conséquence, il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter la décision, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 13081/17 + COR 1 ECOFIN 811 UEM 266 STATIS 62, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions.
-